

Commune  de Rosis

Séance du 1er septembre 2008

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Daniel BOURDON - Gérard LUNA - Arlette ARAGON - Germain FARENQ - Moïse ROQUES - Nathalie MENDES - Sandrine LECLERCQ - Martine CANDEL- Eric NAUTRE

Membre (s) absent(s) excusé(s):

Secrétaire de séance : Sandrine LECLERCQ

ORDRE DU JOUR

1 - DOUCH - RESTAURATION DE L'EGLISE STE MARIE DE DOUCH

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le dossier concernant les travaux de rénovation de l'église de Douch vient de nous être adressé par l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Il indique que les services de l'Etat, des Conseils Général et Régional, ont été destinataires du dossier afin d'obtenir les subventions nécessaires à sa réalisation dont **le montant global s'élève à 171.000€ Hors Taxe.**

Il précise que, compte tenu du montant de la dépense et afin de nous permettre d'obtenir le maximum de financements, les travaux seront réalisés en deux tranches.

Il indique que, par **arrêté n°2008-I-2063 du 18 juillet 2008**, les services de l'Etat ont décidé d'accorder à notre commune au titre de la (DGE) **Dotation Globale d'Equipement**, une subvention de **42 769,50 euros représentant 50% du montant des travaux H.T., soit 85 539 euros**, pour nous aider à financer **la première tranche** des travaux de rénovation de **l'église Ste Marie de Douch**.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

Avis du Conseil :

Le Conseil unanime se réjouit de l'attribution de cette subvention par les services de l'Etat, au titre de la 1^{ère} tranche de ce projet.

2- DOUCH - ACQUISITION FONCIERE AUPRES DE LA DERAFF

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la demande que nous avons formulée auprès de la DERAFF pour acquérir la parcelle de terrain cadastrée E. 682 située « au Prat de la Yéyé » à Douch, afin d'installer sur cette parcelle une fosse septique et un bassin filtrant, a reçu un avis favorable.

Il indique que le prix de la parcelle d'une superficie **de 5 220 m² a été estimé à 2 350 €** par « la brigade de France Domaine » **soit 0,45 € le m².**

Il précise que ce terrain est parfaitement adapté pour recevoir un assainissement collectif et qu'il est desservi par une voie carrossable.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition, tout en considérant que le prix proposé est fort raisonnable et que ce terrain est indispensable à la réalisation de notre projet d'assainissement et d'en délibérer.

Avis du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable à l'acquisition de cette parcelle de terrain et autorise le maire à engager la dépense nécessaire à cette cession et signer tout acte afférent.

3 - DOUCH – CONSTRUCTION D'UN MUR ET D UN POINT DE PROPETE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux de construction d'un mur de soutien attenant au lavoir communal, vont être réalisés courant septembre.

Il précise que conjointement à ces travaux, nous projetons la construction d'un point d'apport volontaire (**PAV**) pour les conteneurs des ordures ménagères.

Il propose que ces travaux soient réalisés par l'employé communal et demande l'autorisation d'engager la dépense nécessaire à l'acquisition des matériaux indispensables à ces travaux.

Avis du Conseil :

Le Conseil unanime adopte la proposition du Maire de faire réaliser ces travaux par l'employé communal et l'autorise à engager la dépense nécessaire à l'acquisition des matériaux.

4 - CABRIERES BERTHENAS - CARRIERES GRANIER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que des actes incivilités, des vols de carburant et autres dégradation sur les engins de travaux viennent d'être perpétrés sur le site de la carrière de gneïss exploitée par l'entreprise Granier de Lacaune.

Il indique que les assurances qui assurent ce genre de sinistre se refusent désormais d'indemniser ce type de sinistre tant qu'un dispositif de protection du site ne sera pas mis en place.

L'intéressé demande au Maire l'autorisation d'installer un système protection (Barrière, bloc de pierre etc.) à un endroit que nous devons définir ensemble.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du Conseil :

Le Conseil unanime demande au Maire d'examiner avec M. Granier, le type de protection le mieux adapté pour endiguer ces exactions.

5 -ANDABRE – RESTAURATION DU PARCOURS DE SANTE LES RIVES DE LA MARE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil, que le parcours de santé « les rives de la mare » réalisé il y a plus de 10 ans sur l'ancienne voie ferrée, sise sur le territoire des communes de St Génies, Rosis et St Gervais-sur-Mare, nécessite une remise en état des 18 plaques « exercices » et 19 plaques « consignes » ainsi quela reprise et remise en état de 3 pupitres et divers autres agrès.

Il indique qu'un devis de fourniture et divers mobilier-bois proposé par O.N.F s'élève à **4 784,00 € TTC**, ce qui représente pour chacune des trois communes une participation de **1 595,00 euros**.

Il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à engager la dépense nécessaire à la restauration du parcours de santé et de saisir le Sivom pour la Gestion du Caroux Espinouse pour porter le dossier de financement de ces travaux de restauration et de s'exprimer sur cette proposition.

Avis du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable à la restauration du parcours de santé et autorise le Maire à engager la nécessaire à sa remise en état.

6 – P.E.P.34 - COLONIE DE DOUCH

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a assisté à la réunion de la commission de sécurité qui examinait le dossier des PEP 34.

Il indique que l'ensemble de la commission a émit un avis défavorable, tant qu'un certain nombre de défauts liés notamment au fonctionnement du système de sécurité ne seront pas mis en état.

Il précise en outre, que les PEP 34 ont signé un compromis de vente avec une association privée qui souhaite acquérir cette propriété.

Il indique qu'il a saisi deux techniciens de l'agence foncière du département de l'Hérault, afin qu'ils négocient au nom de la commune dès la signature effective de la vente, les parcelles de terrain qui nous intéressent.

Il indique également que dès que la signature sera effective, il recevra en mairie les nouveaux propriétaires, en présence de tous les membres du conseil pour connaître leurs activités

Avis du Conseil :

Le Conseil prend acte de ces informations et apprécie la décision de rencontrer les nouveaux propriétaires.

7-TOURISME - INSTALLATION DU POINT INFO TOURISME DU COL DE MADALE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que le point d'info tourisme « **Montagne de Rosis et Caroux** » du col de Madale est installé depuis le début d'août. Les arbres qui masquaient la vue sur la vallée ont été coupés pour mettre le panorama en valeur.

Il précise qu'outre l'aménagement du point info, il ne reste désormais que la mise en place de la table d'orientation et quelques aménagements autour du bâtiment à réaliser dès le retour de congés de l'employé municipal.

Il indique aux membres du conseil, qu'il est nécessaire, afin de donner une légitimité à cet équipement, de créer une association loi 1901 qui devra adhérer à la fédération des OTSI.

Il indique que l'engagement de la commune se doit être effectif afin de maintenir le tissu économique non négligeable que génèrent les professionnels du tourisme et les prestataires de service de notre commune.

Il indique que les statuts de cette Association, prévoient la participation de 3 membres du conseil qui doivent être désignés par ce conseil. Il indique que les candidatures de Daniel Bourdon, Gérard Luna et Nathalie Mendes sont proposées.

Il propose donc aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer ces propositions et d'en délibérer.

Avis du Conseil :

Le Conseil unanime approuve ces décisions et souscrit aux candidatures de Daniel Bourdon, Nathalie Mendes et de Gérard Luna pour représenter la commune au sein de cette association.

8 – PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de lui adresser le Président du « Pays Haut Languedoc et Vignobles », qui invite les communes qui n'ont pas adhéré au pays, à les rejoindre.

Il précise qu'à l'origine, seules les communautés de communes pouvaient adhérer à cette structure. Celle à laquelle nous appartenons n'a pas souhaité intégrer ce syndicat de pays lors de sa création.

Il indique qu'aujourd'hui notre commune, qui joue à plein la carte de la communauté, ne doit pas se désolidariser de la décision qui sera prise à ce sujet lors du prochain bureau communautaire.

Il propose cependant aux membres du Conseil d'examiner cette proposition, afin de faire connaître leurs suggestions à ce sujet, qui seront portés à la connaissance de la commission et du bureau.

Avis du Conseil :

Le Conseil unanime estime que la communauté de commune,s qui à la compétence en la matière, doit faire connaître sa position avant que la commune prenne une quelconque décision.

9 – COURS LE BAS - RALENTISSEURS

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'à plusieurs reprises, la conseillère municipale de Cours le bas, a fait remonter les craintes de résidents du hameau, qui se plaignent de

la vitesse excessive des véhicules qui le traverse, et de la dangerosité de sortir de leur domicile et d'aborder la rue principale de ce hameau qui est dépourvue de trottoir.

Il indique aux membres du conseil qu'un courrier vient d'être adressé au Chef de l'Agence technique départementale chargée de la voirie départementale, afin d'étudier la pose de ralentisseurs qui freinerait la vitesse excessive des véhicules, y compris celle des mobylettes dont les résidents ont à se plaindre depuis quelques temps.

Il précise qu'il a également été informé que, depuis quelques temps, des rodéos en mobylettes ou en scooters sont organisés la nuit par quelques jeunes sur le hameau et qu'il en a informé la Gendarmerie.

Pour information du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable à l'installation de ce type d'équipement à Cours mais également, comme il s'y est engagé en début de mandat, au Cabaret et à Andabre.

10- MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX- CONVENTION AVEC LA CCMHL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'appel à projet « Pôles d'Excellence Rurale » a été lancé en décembre 2005 avec pour objectif de soutenir les initiatives locales porteuses de projets viables, créateurs d'emplois, accordant une place prépondérante à l'innovation et construits autour de partenariats publics privés. 379 projets ont été labellisés en 2006, dont 5 sur le département de l'Hérault.

Il indique que le projet FOREST (Forêt Occitane pour le Renouveau d'un éco-développement Structurant pour le Territoire) est labellisé Pôle d'Excellence Rurale en 2006 au titre de la gestion et de la valorisation des bio-ressources.

Il précise qu'une évaluation et un suivi des différentes actions sont demandés par l'Etat afin de permettre de mesurer la cohérence et la pertinence du projet et seront menés dans le cadre du PER FOREST par la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

L'objectif de cette évaluation va être de mesurer l'évolution des actions et leurs impacts au niveau des trois axes du développement durable :

- l'axe économique
- l'axe social
- l'axe environnemental,

afin de déterminer l'impact global du projet.

La présente convention vise à déterminer les modalités d'alimentation d'un outil de suivi et d'évaluation du PER FOREST et précise les engagements de la mairie de Rosis.

Il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à signer cette convention qui prendra effet à la signature des parties pour une durée de 5 ans reconductible, et d'en délibérer.

Avis du Conseil :

Le Conseil unanime, autorise le Maire à signer cette convention.

11 -ANDABRE - STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE - C.A.O

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Commission d'Appel d'Offre du SIVU Bouïssou-Mare s'est réunie le 19.08.2008 pour examiner les appels d'offre des entreprises qui ont répondu au dossier de maîtrise d'œuvre pour la construction de la station d'épuration intercommunale des communes de St Génies de Varsenal et de Rosis.

Il indique que sur les six dossiers d'entreprises présentés, la commission a retenu l'entreprise Be.M.A. , sise à 34630 Saint Thibéry pour un montant de l'étude de **34 500 €**.

Il précise que le dossier pour obtenir les subventions nécessaires à la construction de cet équipement, sera présenté à la prochaine commission permanente du Conseil Général de Mars 2009.

Pour information du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information

12 - ANDABRE et DOUCH- INSTALLATION DE CENDRIERS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que depuis l'interdiction de fumer dans les lieux publics, on retrouve de nombreux mégots dans les bacs à fleurs ou qui jonchent le sol.

Il indique que, pour y remédier, il est envisagé d'installer des « cendriers poteaux » qui ont la forme d'une cigarette à l'entrée de la salle polyvalente d'Andabre et du Gîte communal de Douch.

Il propose que cette opération se renouvelle pour équiper le refuge et la salle polyvalente de Douch.

Avis du Conseil :

Le Conseil approuve cette décision

13 – BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 –

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de financer l'acquisition d'une parcelle de terrain affectée à la réalisation du projet d'assainissement autonome à Douch et du réajustement de la contribution à la capitation relative aux ordures ménagères versée à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc

Il demande aux membres du Conseil l'autorisation de prendre une décision modificative pour prélever ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Avis du Conseil :

Le Conseil unanime autorise le Maire à prendre la décision modificative proposée.

14 – ANDABRE – PROLIFERATION DE CHATS ERRANTS

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il vient d'être informé par des riverains d'une importante prolifération de chats errants consécutive au décès d'une personne de notre commune qui en nourrissait une vingtaine.

Il précise qu'une dizaine a déjà été stérilisé, mais il en reste beaucoup d'autres qu'il y aurait lieu de traiter.

Il propose aux membres du conseil de saisir la Fondation Bardot pour qu'elle nous aide en participant à la stérilisation d'une dizaine de bêtes.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette proposition.

Avis du Conseil :

Le Conseil unanime adopte la proposition du Maire.

15 – JOURNEE DEPARTEMENTALE DU CANYONING ET DE LA SPELEOLOGIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'entretien qu'il a eu avec le Président de l'association « Passepartrou » qui envisage l'organisation de journées nationales de la spéléo et du canyoning à **Andabre le 4 et 5 octobre 2008.**

Il indique qu'à cette occasion, soutenu par **Hérault Sport**, des activités (mur d'escalade, accro branche) seront proposées à tous les visiteurs.

Il propose donc aux membres du Conseil d'émettre un avis favorable à ce projet qui est de nature à promouvoir notre territoire et à mieux faire connaître ces sports.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable à l'organisation de ces journées.

16 – ANDABRE – ASSEMBLEE GENERAL DE L'ECONOMIE MONTAGNARDE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que L'Association « économie montagnarde » sous l'égide de M. Delmas, tiendra son assemblée générale à **Andabre le 29 octobre 2008.**

Il indique que cette association regroupe les agriculteurs et les communes de la montagne qui en sont membres.

Avis du Conseil :

Le Conseil émet un avis favorable au déroulement de cette assemblée dans la salle polyvalente d'Andabre.

17 – PROPOSITION D'ADHESION AU R.M.I

Monsieur le Maire propose a membres du Conseil d'adhérer à la Régie de Développement Local.

Il propose également d'adhérer à la mission RMI effectuée par cette structure.

Cette mission consiste à l'instruction des demandes de RMI et au suivi des bénéficiaires de cette allocation. Elle sera réalisée par un travailleur social qui recevra les administrés en mairie.

Il indique que la cotisation prévisionnelle pour 2008 est de **0,40€ par an** et par habitant (0,35€ mission RMI et 0,05€ fonctionnement RDL.)

Il précise que le siège social de l'association est sis cité administrative, rue Villeneuve 34220 ST PONS.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et de l'autoriser à engager la dépense nécessaire à cette adhésion.

Avis du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable à l'adhésion de notre commune a la R.D.L. RMI

18 - INSCRIPTION AU TITRE DE MONUMENTS HISTORIQUES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'inscription au titre des monuments historiques d'objets mobiliers de l'église de Douch.

Il indique que les deux chapelles latérales du 17^e siècle abritent de grands tableaux sur bois du 18^e ème siècle qui viennent d'être inscrit au titre des monuments historiques le 28 mars 2008 par la commission départementale des objets mobiliers de l'Hérault.

Il précise qu'il est fier de cette distinction qui honore notre commune et remercie Madame Diane Ronchaud de Rosis, qui a œuvré pour le classement de ce tableaux.

Pour information des membres du Conseil :

Le Conseil se félicite de cette décision.

19 - INSEE - RESULTAT DU DERNIER RECENSEMENT

Monsieur le maire informe les membres du Conseil des résultats de l'enquête du recensement 2008.

Il indique que les résultats démontrent une nette progression démographique dans notre commune puisqu'on enregistre une augmentation de près de 17% de la population, qui avoisine désormais les 300 habitants.

Il précise de surcroît que l'on constate un rajeunissement sensible de la population.

Pour information du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information.

20 - ORGANISATION D'UNE JOURNEE RANDO COMMUNALE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil tout l'intérêt que la commune manifeste pour le développement touristique et notre volonté de faire découvrir et apprécier notre territoire.

Il propose donc, en lien avec les conseillers en charge du tourisme et tous les autres membres du Conseil, d'organiser une rando communale ouverte à tous (Associations de Randonnée, particuliers, etc).

Avis du Conseil :

Le Conseil émet un avis favorable à l'organisation de cette rando communale

21 - MISE EN PLACE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, que conformément aux instructions du conseil général qui entretient les PR et du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, un panneau de signalisation « Stationnement interdit » a été installé à Cours le Haut sur le P.R les Banissous.

Il indique que prochainement un panneau identique sera mis en place à Compeyre.

Pour information du Conseil :

22 – MOULIN DE LA FAGE-DEMANDE DE SUBVENTION MINISTRE INTERIEUR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le projet de restauration du moulin à eau de la Fage pour lequel nous avons obtenu une subvention de **15 000 € du conseil général**, traîne depuis plus d'un an, faute de subvention suffisante pour nous permettre d'engager les travaux.

Il indique que bien que ce moulin fait partie intégrante d'un projet de route des Moulins initié par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, qui ne prend à sa charge que la signalisation.

Il propose donc de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Ministère de l'Intérieur pour nous aider à financer notre projet.

Il précise que nous sommes en contact avec d'autres organismes, afin d'obtenir d'autres financements.

Il demande donc aux membres du Conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable à la demande d'attribution d'une aide financière auprès des services de l'Etat.

23- ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERE DE L'HERAULT

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil les principales missions de l'association des communes forestières du département de l'Hérault et soumet le projet d'adhésion de la commune à cette structure tel que défini à l'article 5 des statuts.

Il indique que la commune de Rosis sera représentée en la personne de son maire à l'assemblée générale et que le montant de l'adhésion est de **60 €**.

Il propose donc d'adhérer à cette association et demande aux membres du Conseil de l'autoriser à engager la dépense nécessaire à cette adhésion et à signer tout acte afférent.

Avis du Conseil :

Le Conseil émet un avis favorable à l'adhésion de notre commune à cette association.

2 4 – MADALE – TRAVAUX SUR LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'intervention du conseiller municipal résidant à Madale qui a alerté la commune sur l'état de dégradation de la voirie dans ce hameau.

Il a donc sollicité un devis des travaux auprès d'une entreprise de travaux publics pour la réalisation de ce projet.

Il précise que le coût global de cette opération s'élève à plus de **17 000 €**.

Il indique que compte du montant de la dépense il y a lieu de constituer un dossier de demande de subvention auprès du conseil général de l'Hérault pour permettre de réaliser ces travaux.

Il demande aux membres du Conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du Conseil :

Le Conseil estime que, bien que favorable à cette proposition, il y a lieu compte tenu du montant de la dépense, de constituer un dossier de demande de subvention pour réaliser ce projet.

2 5 – INFORMATIONS

- Parution du premier bulletin de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc « **Terre d'énergies** » qui a été adressé au domicile de chaque administré de nos communes. Il est proposé aux membres du conseil de bien vouloir faire remonter, remarques et suggestions de cette 1^{ère} parution.
- Le prochain bulletin municipal « **Panorama** » est en préparation. Une tribune est ouverte aux conseillers qui souhaitent s'exprimer ainsi qu'aux associations communales.
- **La situation générale des travaux sur notre commune : (en cours ou programmés)**
- Les travaux de confortement de la route à l'entrée du hameau de Douch seront terminés sous quinze jours.
- Les travaux de terrassement du lavoir de Douch sont terminés. Le sol sera prochainement recouvert de dalles de Madale et équipé, de bacs.

- Les travaux de mise en place des tuyaux du réseau de transport de l'assainissement au hameau de Douch sont terminés, il reste à installer la fosse et le bassin filtrant.
- L'installation d'une barrière de protection au hameau du Cros sera installée dans la première semaine de septembre.
- La réparation des murs de soutien de la route communale qui mène au hameau du Tourrel et celui du chemin de Sénas sera traitées dans les meilleurs délais.
- L'achèvement des travaux de protection du point info seront également réalisés dans les meilleurs délais.

Le Maire
Jacques MENDES